



***ACADÉMIE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UICN
RAPPORT ANNUEL 2007***

Mai 2007

**Faculté de droit
Université d'Ottawa
Canada**

Table des matières

1. Introduction
2. Gouvernance
 - a) Contrat de licence entre l'UICN et l'Académie
 - b) Conseil de direction
 - c) Constitution en société
 - d) Protocoles et protocoles d'ententes
3. Relations avec l'UICN et son Programme pour le droit de l'environnement
4. Secrétariat et structure administrative
5. Membriété
6. Renseignements financiers
7. Programmes de l'Académie
 - a) Colloques annuels et publications des travaux de colloques
 - b) Recherches
 - c) Enseignement et développement des capacités
 - d) Autres activités
8. Conclusion
9. Remerciements et reconnaissances

1. INTRODUCTION

Lancée initialement en 2003, l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN a fonctionné avec le concours de bénévoles jusqu'en 2005. Durant cette période, les activités étaient mises en œuvre avec l'aide des membres fondateurs et l'assistance administrative du Centre du droit de l'environnement de l'UICN, situé à Bonn, en Allemagne. En 2005, un secrétariat administratif a été établi à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. En 2006, l'Académie a été officiellement constituée en société canadienne sans but lucratif.

Ce rapport résume les progrès et le développement de l'Académie jusqu'au 30 avril 2007, date marquant la fin du premier exercice financier après sa constitution en société. Le rapport traite des questions de gouvernance, des relations avec l'UICN et son Programme pour le droit de l'environnement, du Secrétariat d'Ottawa, des membres, des finances, des programmes, y compris les conférences et les publications, le développement des capacités et la recherche.

On peut trouver des données historiques et des renseignements plus détaillés sur les questions précitées sur le site Web de l'Académie, à l'adresse <http://iucnael.org/>, ou au sujet du Secrétariat, dans les rapports supplémentaires mentionnés dans les renvois du présent rapport.

2. GOUVERNANCE

a) Contrat de licence entre l'UICN et l'Académie

L'Académie est exploitée en conformité avec un contrat de licence, conclu en 2006 entre l'Union mondiale pour la nature [UICN] et l'Académie de l'UICN. L'Académie est toutefois structurellement indépendante de l'UICN, en ce qui concerne son processus de gouvernance, ses finances et ses activités universitaires. Initialement, le professeur Jamie Benidickson a conclu le contrat de licence avec l'UICN, au nom de l'Académie, avant sa constitution en société. Le contrat de licence a été cédé à l'Académie après la constitution en société, à la réunion de son conseil de direction du 15 octobre 2006.

Pour des raisons pratiques, nous résumons les grandes lignes de ce contrat ci-dessous :

- Le but de l'Académie de l'UICN consiste à promouvoir par ses activités la mission de l'UICN, le mandat de la Commission du droit de l'environnement et le Programme pour le droit de l'environnement et à contribuer à leur réalisation.
- L'UICN accorde à l'Académie une licence d'utilisation du nom et du logo de l'UICN lors de ses activités, sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'UICN.
- L'Académie accepte le contrat accordé et s'engage :

- À travailler en étroite collaboration avec la direction générale de l'UICN, le Centre du droit de l'environnement et la Commission du droit de l'environnement;
 - À entreprendre de la recherche, des études et à organiser des conférences universitaires dans le but de poursuivre le développement conceptuel du droit de l'environnement et de déterminer comment utiliser le droit le plus efficacement possible afin d'assurer une société juste qui valorise la nature et préconise sa conservation;
 - À limiter la nature de ses activités à des projets universitaires qui cherchent à promouvoir le mandat de l'UICN en coordonnant ses activités avec celles du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement;
 - À ne pas faire concurrence avec le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement, mais plutôt à compléter son travail et ses activités par le biais de projets universitaires;
 - À être autonome de l'UICN sur le plan de son financement et de son processus de gouvernance;
 - À gérer l'Académie de façon ouverte, transparente et éthique.
- Le contrat initial, qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007, est renouvelable annuellement, sous réserve de la présentation par l'Académie d'un rapport annuel à la direction générale.
 - L'UICN peut résilier le contrat pour violation de l'une ou l'autre des dispositions de cet accord¹.

b) Conseil de direction

La Commission du droit de l'environnement a nommé un conseil de direction intérimaire à sa réunion tenue à Bangkok en novembre 2004². Le conseil de direction est composé des personnes suivantes :

Nicholas Robinson
 Irina Krasnova
 Jan Jans
 Wang Xi
 Donna Craig
 Charles Okidi
 Badria Al-Awadhi
 Rafael Gonzalez-Ballar
 Eladio Lacey

¹ À l'adresse http://www.iucn.org/themes/law/pdffdocuments/CEL07a_LicenseAgreement.pdf on peut trouver le texte intégral du contrat de licence.

² Commission du droit de l'environnement de l'UICN, autorisation de procéder de façon intérimaire à la création d'un conseil de direction, à la nomination d'un président et un directeur de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, Bangkok, le 15 novembre 2004.

Le directeur³ du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement, le président de la Commission du droit de l'environnement ainsi que le directeur ou les codirecteurs de l'Académie sont membres d'office du conseil de direction.

La première réunion du conseil de direction a eu lieu à Ottawa, les 1^{er} et 2 mai 2006. Au cours de ces deux journées d'échanges, les membres du conseil ont passé en revue les paramètres administratifs et financiers de l'Académie et ont abordé une série d'autres sujets liés à son développement institutionnel.

En mai 2006, le conseil de direction a nommé le professeur Ben Boer, du *Australian Centre for Environmental Law* de la Faculté de droit de l'université de Sydney, codirecteur de l'Académie. Le professeur Boer a été nommé professeur invité aux sections de droit civil et de common law de la Faculté de droit pour un mandat de deux ans, c'est-à-dire de juillet 2006 à juin 2008, afin de faciliter son travail de codirection. En même temps, le conseil de direction a confirmé la nomination du professeur Jamie Benidickson, de la Section de common law de la Faculté de droit, au poste de codirecteur de l'Académie. Depuis novembre 2004, le professeur Benidickson avait assumé les fonctions de directeur intérimaire de l'Académie⁴.

c) Constitution en société de l'Académie

Afin de se conformer aux exigences du contrat de licence et aux buts énoncés de l'Académie, des démarches de constitution en société en vertu de la loi canadienne ont été entreprises en 2006.

d) Protocoles et protocoles d'ententes en développement

Une série de projets de protocoles et de protocoles d'ententes ont été élaborés afin d'offrir des lignes directrices en matière de la diversité des relations interinstitutionnelles et des questions de fonctionnement. Une ébauche des documents suivants a été préparée; ces documents seront présentés au conseil de direction en temps et lieu :

1. Un protocole concernant les finances du Secrétariat;
2. Un protocole concernant les relations entre le Secrétariat de l'Académie et le conseil de direction;
3. Un protocole d'entente entre la Commission du droit de l'environnement de l'UICN, le Centre du droit de l'environnement de l'UICN et l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN.

³ Le masculin est utilisé dans le présent rapport pour la désignation des postes, sans égard au sexe de la personne occupant le poste et sans discrimination fondée sur le sexe. Le masculin inclut, le cas échéant, le féminin.

⁴ Le procès-verbal de la réunion des 1^{er} et 2 mai 2006 est disponible au Secrétariat de l'Académie.

3. RELATIONS AVEC L'UICN ET SON PROGRAMME POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

À l'étape de sa formation, l'Académie a bénéficié du soutien opérationnel du Centre du droit de l'environnement de l'UICN. L'Académie a reçu avec joie les encouragements et l'appui d'Achim Steiner, ancien directeur général de l'UICN. Celui-ci a pris la parole électroniquement lors du colloque annuel et il a personnellement joué un rôle clé dans la conclusion du contrat en 2006. L'Académie est reconnaissante envers Alejandro Iza, directeur du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement, et Sheila Abed, présidente de la Commission du droit de l'environnement, pour leur présence et leur participation au quatrième colloque. En faisant la planification à long terme des colloques, notre vœu est de continuer ce genre de participation et d'interaction sur une base régulière.

Les conférences de l'Académie commencent déjà à refléter les priorités du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement et à faire une contribution en ce sens. Elles viennent aussi appuyer le travail des groupes de spécialistes de la Commission du droit de l'environnement⁵. L'exemple le plus récent de ce genre d'interactions est le quatrième colloque sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement organisé sous l'égide du professeur Lee Paddock, de l'université Pace, qui est aussi président du groupe de spécialistes de la Commission du droit de l'environnement⁶.

En plus des rapports d'activités et des échanges de renseignements réguliers⁷, nous avons saisi les occasions qui se présentaient afin de tenir des réunions et de discuter des buts de l'Académie et de sa mise en œuvre opérationnelle. Mentionnons, entre autres :

1. Université Pace, décembre 2005, atelier de planification de la conférence;
2. Iguazu Falls, juin 2006, rencontres du groupe de spécialistes de la Commission du droit de l'environnement tenues conjointement avec les conférences du droit de l'environnement organisées au Brésil;
3. Université Pace, octobre 2006, échanges en rapport avec le quatrième colloque annuel et les ateliers de l'Académie sur le développement des capacités et sur la recherche;
4. Bonn, février 2007, rencontres entre les professeurs Boer et Le Bouthillier avec Sheila Abed, Alejandro Iza et le personnel du Centre du droit de l'environnement de l'UICN;

⁵ Les orientations et les priorités stratégiques du Centre du droit de l'environnement font actuellement l'objet de révision.

⁶ Le rapport du professeur Paddock sur le quatrième colloque est disponible au Secrétariat de l'Académie. Voir également GreenLaw, *Pace University Center for Environmental Legal Studies*, 2007. <http://www.law.pace.edu/environment/10-2.pdf>.

⁷ À la suite du protocole d'entente du 24 octobre entre l'Université d'Ottawa et la Commission du droit de l'environnement, le professeur Benidickson, à titre de directeur intérimaire de l'Académie, a présenté des rapports à l'Université, au Centre du droit de l'environnement et au conseil de direction. Les rapports des codirecteurs se font maintenant lors des réunions du conseil de direction. Le rapport du Secrétariat d'octobre 2006 ainsi que son plan de travail, qui ont été présentés au conseil de direction lors du quatrième colloque, sont disponibles au Secrétariat de l'Académie.

5. Ottawa, avril 2007, participation de Thomas Greiber, au nom d'Alejandro Iza, à un atelier sur la planification stratégique de la recherche.

De plus, grâce à une importante subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada, les professeurs Benidickson et Boer dirigent une recherche universitaire entreprise à l'appui des efforts du Groupe de travail sur les aires protégées de la Commission mondiale des aires protégées et de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN. Le professeur Boer (pour le compte de la Commission mondiale des aires protégées) et Melinda Janka (pour le compte de la Commission du droit de l'environnement) président conjointement ce groupe de travail, lequel déposera son rapport pour prise en considération au moment du congrès de Barcelone, en octobre 2008. Cette initiative mise en œuvre avec l'aide financière du CRSH est un indice préliminaire de la contribution que peuvent faire les membres universitaires de l'Académie, non seulement par rapport au travail entrepris par la Commission du droit de l'environnement, mais aussi par rapport au travail entrepris par les autres commissions du l'UICN.

Par l'intermédiaire du Secrétariat d'Ottawa, l'Académie a également maintenu des rapports réguliers avec la division canadienne de l'UICN, en particulier avec John Herity, directeur du Bureau du Canada de l'UICN et avec George Greene, président du Comité canadien de l'UICN, qui l'un et l'autre nous ont offerts des conseils précieux à diverses reprises. Les codirecteurs de l'Académie ont pris part à la réunion annuelle du Bureau du Canada de l'UICN. Ils ont également rencontré à maintes occasions des représentants du Bureau du Canada de l'UICN.

4. SECRÉTARIAT ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'Université d'Ottawa a fourni quatre bureaux meublés au Secrétariat de l'Académie de l'UICN à la Faculté de droit. Le personnel initial comprenait le professeur Jamie Benidickson et madame Laura Maria Barreto, qui assureraient la coordination des programmes à temps partiel. Une équipe étudiante de recherche les secondaient initialement durant l'été. Le professeur Boer est arrivé à Ottawa en juillet 2006, et Bernadette Blanchard a assumé les fonctions d'agente d'administration du Secrétariat en septembre de la même année.

Le lancement officiel du Secrétariat de l'Académie a eu lieu le 23 octobre 2006, au moment de la septième conférence annuelle mondiale sur la fiscalité environnementale⁸.

Bien que le Secrétariat en soit encore aux premiers stades du développement de ses activités, celles-ci englobent actuellement :

⁸ Pour plus de détails à ce sujet, voir le site Web de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa : http://www.commonlaw.uottawa.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=2008&Itemid=333&id=159&lang=en

- Le développement de la membriété et l'administration du dossier des membres;
- Les services de communications, y compris le travail lié au développement et au maintien du site Web, les messages aux membres et la promotion des conférences de l'Académie;
- Le recrutement de membres au moyen de réunions (jusqu'ici à Jakarta et à Louvain);
- L'appui à la gouvernance, y compris la présentation de rapports à l'UICN, à son Programme pour le droit de l'environnement et aux partenaires financiers;
- La coordination des réunions du conseil de direction et de l'assemblée générale annuelle;
- Les affaires de l'entreprise, y compris la présentation des rapports annuels;
- Le développement d'ateliers et la coordination des réunions sur la recherche et le développement des capacités;
- Le soutien administratif à l'organisation de la conférence annuelle, y compris la préparation du programme, la publicité et la coordination des voyages;
- La gestion financière, y compris la préparation des rapports requis;
- La collaboration à la préparation des demandes de subvention;
- La coordination des programmes, notamment, en ce moment, le soutien administratif au projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le respect pour le développement d'un programme d'études sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et au programme de recherches sur la gestion des aires protégées du CRSH.

Développement du site Web

Le site Web de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN a été rendu public en version anglaise au moment du quatrième colloque, à l'adresse www.iucnael.org. Il donne actuellement accès à des renseignements sur les membres et les programmes. Des versions en espagnol et français s'ajouteront en temps et lieu. Il est prévu d'en améliorer peu à peu l'organisation et le contenu afin de refléter pleinement toute la gamme des activités de l'Académie et leur lien avec les autres initiatives de l'UICN.

Programme des chercheuses et chercheurs invités de l'Académie

Afin d'appuyer le Secrétariat dans son travail et d'encourager les visites internationales à la Faculté de droit, un programme a été mis en place pour accueillir des chercheuses et des chercheurs invités.

En octobre 2006, M. Stefan Gruber a passé trois mois à Ottawa en tant que premier chercheur invité dans le cadre de ce programme, en vertu d'un accord négocié avec la Cour suprême d'État de Hessen, à Frankfurt am Main, en Allemagne. M. Gruber a collaboré à une diversité d'activités administratives et de recherches durant cette période, y compris le colloque de Pace en 2006.

Au printemps de 2007, M^{me} Vinoli Thampapillai, une doctorante en droit de l'environnement à l'université de Sydney, a fait un séjour de deux mois au Secrétariat.

Elle a prêté son concours, entre autres, au projet de recherche sur les aires protégées. Elle a également donné plusieurs communications traitant de son travail d'étude comparée du droit de l'eau.

5. MEMBRIÉTÉ

Avec l'aide d'un comité des membres du conseil de direction, le Secrétariat a pris des démarches pour développer le bassin des membres institutionnels de l'Académie en conformité avec son contrat de licence et les exigences de ses statuts constitutifs.

À cette fin, le Secrétariat a préparé :

- Un feuillet publicitaire pour présenter l'Académie aux membres institutionnels possibles;
- Un formulaire d'adhésion en tant que membre⁹;
- Un questionnaire sur les activités en droit de l'environnement dans les établissements offrant un enseignement dans ce domaine¹⁰.

La campagne de recrutement des membres de 2007 a été lancée à New York, lors du colloque à l'université Pace. Des communications électroniques ont suivi. Par la suite, le professeur Boer a tenu des séances d'information régionales afin de promouvoir l'adhésion à l'Académie : en décembre 2006, en Indonésie; et en février 2007, en Belgique¹¹. Dans le cadre de la campagne de recrutement de membres, un séminaire de recherche et une réunion des membres ont aussi été organisés à Malte, en avril 2007.

En date du 30 avril 2007, l'Académie avait reçu et traité trente-trois demandes d'adhésion de membres institutionnels. Ces membres sont :

États-Unis et Canada

Florida State University, College of Law
Michigan State University, College of Law
Houston University, Law Centre
Oregon University, Faculté de droit
Maryland University, Faculté de droit
Widener University, Faculté de droit
Yale University, School of Forestry and Environmental Studies
York University, Faculté de droit Osgoode Hall

⁹ Pour la procédure d'adhésion en tant que membre, voir <http://www.iucnael.org/19>. Un lien au bas de cette page donne accès au formulaire.

¹⁰ Voir <http://www.iucnael.org/>, cliquez sur « *Join the Academy* ». Un lien au bas de cette page donne accès au document « *Research and Teaching Information Form* ».

¹¹ Le professeur Boer a fait un compte rendu de ces rencontres internationales. Ces rapports sont disponibles au Secrétariat de l'Académie. Voir aussi [European Meeting Report IUCN AEL Leuven 20 February 2006](#) à l'adresse <http://www.iucnael.org/60>, sous la rubrique « *Academy Documents* ».

Université d'Ottawa, Faculté de droit
Indiana University, School of Law
Lewis & Clark Law School
Pace University School of Law

Asie-Pacifique

National University of Singapore, Faculté de droit
University of New England, Australian Centre for Agriculture and Law
Hunan Normal University, Faculté de droit
East University of Science & Technology, Faculté de droit
Sydney University, Australian Centre for Environmental Law (Sydney)
University of South Australia, Centre for Environmental Law and Compliance
University of the South Pacific, Faculté de droit
Macquarie University, Centre for Environmental Law
Central South University of Forestry and Technology

Europe

Université de Louvain, Institute for Environmental and Energy Law
Tilburg University, Center for Legislative Studies, Faculté de droit
Maastricht University, Metro Institute, Faculté de droit
Charles University, Faculté de droit
University of Dundee, Faculté de droit
Ghent University, Centre for Environmental Law
Russian Academy of Justice, Environmental Law Chair
Moscow State Law Academy, Agrarian and Ecological Law Chair

Afrique

Makerere University, Faculté de droit
University of Nairobi, Centre for Advanced Studies in Environmental Law

Amérique latine et Caraïbes

Federal University of Rio Grande do Sul, Faculté de droit
Brazilian School of Environmental Law and Policy

Les demandes d'adhésion continuent d'arriver en prévision du cinquième colloque qui se tiendra au Brésil¹².

6. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Depuis l'établissement du Secrétariat de l'Académie en 2005, nous avons reçu un appui financier de sources diverses. Nous en dressons une liste sommaire ci-dessous, que nous commentons ensuite plus longuement.

¹² Pour une liste à jour des membres institutionnels de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, voir <http://www.iucnael.org/20>.

Aucun état financier consolidé n'est annexé au présent rapport puisqu'à ce stade-ci des opérations tous les revenus servant au financement des activités de l'Académie (à l'exception des cotisations des membres et des droits d'auteurs) proviennent des accords de contribution, des subventions ou des fonds accordés à l'Université d'Ottawa pour des projets particuliers qui sont gérés par celle-ci. Chacun de ces comptes fait l'objet d'exigences administratives et d'obligations de rapports définis par le bailleur de fonds ou l'organisme subventionnaire.

Les états financiers des conférences et des colloques annuels de l'Académie ne sont pas inclus, puisque l'administration de ces événements et les opérations connexes relèvent des organisatrices et organisateurs régionaux. Cette tenue de livre est indépendante de celle de l'Académie et doit se faire en conformité avec des exigences nationales et institutionnelles particulières.

Sommaire

1. Environnement Canada et Santé Canada : Accord de contribution avec l'Université d'Ottawa pour les activités du Secrétariat de l'Académie et les projets mis en œuvre à l'appui du droit de l'environnement et du développement durable. Cet accord prend fin le 31 mars 2008. 550 000 \$CAN.
2. Centre de recherches pour le développement international : subvention de développement de projet accordée à l'Université d'Ottawa à l'appui d'éléments particuliers du travail du Secrétariat, y compris le développement du site Web et la participation de représentantes et de représentants des pays en développement à un atelier de recherche. Ce projet est terminé. 35 000 \$CAN.
3. Programme des Nations Unies pour l'environnement : protocole d'entente conclu avec l'Université d'Ottawa pour aider à financer une réunion de planification d'une conférence en décembre 2005. Ce projet est terminé. 42 000 \$US.
4. Hydro Québec : don à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa à l'appui des activités de recherches et autres entreprises par le Secrétariat de l'Académie de l'UICN. 60 000 \$CAN.
5. Programme des Nations Unies pour l'environnement : protocole d'entente conclu avec l'Université d'Ottawa pour aider à financer la participation de personnes des nations en développement au quatrième colloque de l'Académie de l'UICN. Ce projet est terminé. 35 000 \$US.
6. Agence canadienne de développement international / Association des universités et collèges du Canada : concours de subventions, dans le cadre du programme Corps Canada, à l'appui d'un projet de recherche étudiant en droit de l'environnement comportant une collaboration entre la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et le *Centre for Advanced Studies in Environmental Law and Policy* de l'université de Nairobi. Ce projet est terminé. 46 000 \$CAN.
7. Programme des Nations Unies pour l'environnement : protocole d'entente conclu avec l'Université d'Ottawa pour le développement, par l'intermédiaire de l'Académie, d'un programme d'études et d'un guide d'enseignement sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. 95 000 \$US.

8. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : concours de subventions, dans le cadre du Fonds d'initiatives internationales, pour le projet « Gestion des aires protégées : une étude comparée internationale des cadres politiques de réglementation ». 150 000 \$CAN.
9. Cotisations des membres et droits d'auteur de *Cambridge University Press* sur la vente des travaux de colloques reçus par l'Académie de l'UICN : 17 936,23 \$CAN.

Description détaillée des ententes de financement

1. Environnement Canada et Santé Canada

Cette subvention importante, sous forme d'un accord de contribution de trois ans (qui prend fin le 31 mars 2008), est d'une valeur totale de 550 000 \$. Selon les dispositions de l'accord, le Secrétariat de l'Académie s'engage :

- à fournir le salaire des personnes suivantes : un codirecteur recruté à l'échelle internationale, un coordonnateur de projets et un administrateur du bureau;
- à travailler avec l'UICN et les membres de l'Académie, des chercheuses et des chercheurs du Canada et d'autres partenaires au développement d'un programme de recherches dans une perspective mondiale;
- à aider à l'organisation des symposiums et conférences de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN qui auront lieu annuellement dans différentes villes partout dans le monde, dont les coûts seront défrayés principalement par des sources régionales du continent où se tient la conférence;
- à recruter activement des partenaires de recherches et à trouver du financement supplémentaire pour les projets de recherche coordonnés par le Secrétariat;
- à servir de dépositaire de la recherche juridique savante sur le développement durable et le droit de l'environnement;
- à maintenir des liens avec les représentantes et représentants désignés de Santé Canada et d'Environnement Canada afin de promouvoir la capacité d'exploitation de la recherche au Canada.

2. Hydro-Québec

Une subvention annuelle de 15 000 \$, pour une période de quatre ans, accordée à la Section de droit civil de la Faculté de droit. L'argent doit être investi dans des projets en droit de l'environnement, le programme des chercheuses et chercheurs invités et les conférences publiques. La Section de droit civil a par la suite dirigée cette subvention vers l'Académie de droit de l'environnement pour utilisation aux fins précitées. Cette année, les fonds de Hydro Québec ont servi au financement de l'atelier de recherche internationale de l'Académie tenu à Ottawa du 19 au 21 avril¹³.

¹³ Vous pouvez obtenir du Secrétariat le rapport du professeur Le Bouthillier sur cet atelier de recherche. Voir également à ce sujet : <http://www.iucnael.org/89>. Un lien au bas de cette page donne accès à un sommaire PowerPoint de l'atelier et des recommandations préliminaires.

3. Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI a contribué 35 000 \$ aux activités suivantes du Secrétariat :

- la conception et le développement du site Web;
- l'acquisition de publications et de documents imprimés en droit de l'environnement pour la Bibliothèque de droit Brian-Dickson de l'Université d'Ottawa afin d'enrichir les ressources de recherche de base de l'Académie;
- l'appui à l'organisation d'un atelier stratégique afin de définir les priorités et d'élaborer un plan d'action pour le développement des capacités en droit de l'environnement;
- l'appui à l'organisation d'un atelier stratégique afin de préciser les domaines de concentration et de développer un programme de recherches à long terme.

4. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le PNUE soutient pleinement l'Académie dans sa mise en œuvre depuis le tout début. Le PNUE a accordé un nombre de subventions pour la réalisation de projets particuliers :

- 42 000 \$ en 2005 pour un atelier de planification de la conférence tenue à l'université Pace, à New York, en préparation au quatrième colloque annuel de l'Académie de l'UICN;
- 35 000 \$ pour défrayer le voyage de participantes et de participants de pays en développement au quatrième colloque annuel de l'Académie de l'UICN tenu à White Plains, New York;
- 40 000 \$ pour défrayer le voyage de participantes et de participants de pays en développement au cinquième colloque annuel de l'Académie de l'UICN tenu à Rio de Janeiro et Paraty, Brésil;
- 95 000 \$ pour la préparation d'un programme d'études et de guides d'enseignement sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement.

Chaque subvention prévoit un petit montant pour aider à défrayer les coûts administratifs de la gestion des projets respectifs par le Secrétariat de l'Académie de l'UICN.

5. ACIDI – Programme de partenariats universitaires Corps Canada

Cette subvention de 46 000 \$ a été accordée au professeur Jamie Benidickson en sa qualité de professeur de droit et de codirecteur de l'Académie à l'appui d'une collaboration entre le *Centre for Advanced Studies of Environmental Law and Policy [CASELAP]*, sous la direction du professeur Charles Okidi de l'université de Nairobi¹⁴, et la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. La première phase de ce

¹⁴ CASELAP est parrainé par le *Department of Law and Institute for Development Studies* de l'université de Nairobi.

projet, prévoyant un voyage d'études à Nairobi¹⁵, la planification d'échanges interuniversitaires sur une base régulière et la collaboration du Kenya aux projets de recherches et de développement des capacités de l'Académie de l'UICN, a été complétée en février 2007¹⁶.

6. Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Le CRSH a retenu la demande présentée par l'Académie à son concours de subventions dans le cadre du Fonds d'initiatives internationales, lui accordant 150 000 \$CAN sur une période de deux ans, prenant fin en octobre 2008, pour sa recherche « Gestion des aires protégées : une étude comparée internationale des cadres politiques de réglementation ».

7. Cotisations, droits d'auteurs, subventions de recherche et dons

Ce volet des revenus de l'Académie comprend les cotisations des membres, les droits d'auteurs et les dons accordés à l'Académie de l'UICN à des fins particulières qui servent à des activités précises.

- **Cotisations des membres**

Pour ce qui est des cotisations des membres, le total actuel inclut les fonds initialement reçus du Centre du droit de l'environnement de Bonn et les cotisations annuelles pour l'année 2007.

- ***Cambridge University Press***

Les droits d'auteurs versés par *Cambridge University Press* font l'objet de rapports annuellement. Pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2006, les droits d'auteurs reçus sur les publications de l'Académie sont de l'ordre de 1 047,61 £. Le 30 avril 2007, l'Académie a reçu à ce titre, après les déductions fiscales et les rajustements d'indexation des droits, la somme de 380,01 £.

- **Université d'Ottawa**

L'Université d'Ottawa ainsi que les sections de common law et de droit civil de la Faculté de droit soutiennent généreusement l'Académie depuis son institution. En plus des fonds de supplément reçus du vice-recteur à la recherche, l'Université a meublé des espaces de bureau et de conférence, a fourni l'équipement nécessaire, les services de communications et d'administration financière ainsi qu'un soutien administratif général, sans que l'Académie ait à déboursier un sou. De plus, elle a fourni les services du directeur intérimaire, maintenant codirecteur, et d'autres membres du corps professoral qui ont collaboré, entre autres, aux efforts de

¹⁵ Le rapport des rencontres étudiantes et des projets de recherches dirigées est publié sur le site Web de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

¹⁶ Le rapport de M^{me} Barreto relativement à son exploration des possibilités de collaboration de recherche est disponible au Secrétariat de l'Académie.

financement, à l'organisation des ateliers de recherche et à la direction des travaux de publication.

7. PROGRAMME DE L'ACADÉMIE

a) Colloque annuel et publication des travaux du colloque

L'Académie de l'UICN tient des colloques annuels depuis 2003. Sous la direction d'un directeur régional, le comité d'organisation a choisi un grand thème servant de structure à l'élaboration des contributions et des présentations. Le colloque annuel sert à la réalisation de fins importantes :

- Mieux sensibiliser les nouveaux membres aux travaux de l'UICN, de la Commission du droit de l'environnement, du Centre du droit de l'environnement et de l'Académie;
 - Fournir des occasions d'échange et de collaboration entre les chercheuses et les chercheurs des pays développés et en développement;
 - Participer à des ateliers et des échanges sur les buts de l'Académie en matière du développement des capacités et de la recherche;
 - Guider l'Académie dans le développement de son organisation.
- **2003 – Premier colloque**
Le droit de l'énergie orienté vers le développement durable
Université Shanghai Jiao Tong, Shanghai, Chine, 4 au 6 novembre 2003
 - **2004 – Deuxième colloque**
Les habitats humains et l'aménagement des territoires agricoles
Université de Nairobi, Nairobi, Kenya, 4 au 8 octobre 2004
 - **2005 – Troisième colloque**
La biodiversité : un fossé à combler
Université Macquarie, Sydney, Australie, 10 au 14 juillet 2005
 - **2006 – Quatrième colloque**
Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement
Université Pace, White Plains, New York, 16 au 20 octobre 2006

Travaux de recherche de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN

Depuis 2004, *Cambridge University Press* publie la série de livres suivante en collaboration avec l'Académie de droit de l'environnement.

- **Compendium of Sustainable Energy Laws**¹⁷
Sous la direction de Richard L. Ottinger, Nicholas Robinson et Victor Tafur
Édition reliée | ouvrage publié en mai 2005

¹⁷ Pour plus de détails, voir : <http://www.cambridge.org/catalogue/catalogue.asp?isbn=9780521845267>.

- **The Law of Energy for Sustainable Development**¹⁸
Sous la direction de Adrian J. Bradbrook, Rosemary Lyster, Richard L. Ottinger et Wang Xi
Édition reliée | ouvrage publié en mai 2005
- **Land Use Law for Sustainable Development**¹⁹
Sous la direction de Nathalie Chalifour, Patricia Kameri-Mbote, Lin Heng Lye et John Nolan
Édition reliée | ouvrage publié en janvier 2006
- **Compendium of Land Use Laws**²⁰
Sous la direction de John Nolan
Édition reliée | ouvrage publié en juillet 2006

b) Recherches

Sous la direction du professeur Nicholas Robinson, président de l'Académie de l'UICN, des discussions préliminaires sur les besoins de recherches en droit de l'environnement ont lieu lors du premier colloque de l'Académie et du symposium de recherche tenus à Woods Hole, dans le Massachusetts, en septembre 2004.

Les délibérations relativement aux initiatives de recherches de l'Académie se sont poursuivies comme suit :

- Atelier de planification de la recherche, Ottawa, le 3 mai 2006: le Secrétariat a organisé un atelier auquel participaient des représentantes et des représentants d'Environnement Canada, de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et de l'Université d'Ottawa pour aider les membres du conseil de direction à établir un programme des recherches et à définir les mesures administratives connexes.
- Atelier de recherche à White Plains, New York, octobre 2006 : le Secrétariat a organisé un atelier, sous la direction du professeur Jan Jans, afin de permettre un échange entre membres de l'Académie sur les besoins de recherches et d'établir des lignes directrices en la matière²¹.
- Consultation européenne, février 2007 : le professeur Boer a rencontré des membres actuels et possibles de l'Académie pour discuter des priorités de recherches²².
- Discussion, Centre du droit de l'environnement, Bonn, Allemagne, février 2007 : le professeur Boer a rencontré Sheila Abed, présidente de la Commission du droit de l'environnement et Alenjandro Iza, directeur du Centre du droit de l'environnement

¹⁸ <http://www.cambridge.org/catalogue/catalogue.asp?isbn=9780521845250>.

¹⁹ Pour plus de détails, voir : <http://www.cambridge.org/catalogue/catalogue.asp?isbn=9780521862165>.

²⁰ Pour plus de détails, voir : <http://www.cambridge.org/catalogue/catalogue.asp?isbn=9780521862172>.

²¹ La communication présentée par le professeur Bosselmann lors de cet atelier est disponible au Secrétariat de l'Académie.

²² Voir *supra* note 11.

- pour discuter des collaborations possibles entre l'Académie et la Commission du droit de l'environnement dont le programme évolue constamment.
- Atelier de planification stratégique de la recherche, Ottawa, avril 2007 : Sous la direction du professeur Yves Le Bouthillier, le Secrétariat a organisé un atelier de trois jours qui regroupait des membres institutionnels de l'Académie de partout dans le monde ainsi que des spécialistes canadiens et internationaux pour discuter des besoins et des priorités de recherches²³.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Ce projet a pour but l'étude des cadres juridiques et politiques en matière de la conservation et de la gestion des zones sèches et marines écologiquement valables dont la gouvernance relève d'intervenants divers : le gouvernement, les communautés, les groupes et les individus. Le résultat recherché serait d'améliorer de façon importante les mécanismes de certification des normes relatives aux aires protégées, la promotion des meilleures pratiques mondiales en matière de la gestion et de la conservation des aires protégées et l'élaboration de modèles juridiques et politiques utiles pour la gestion des aires protégées à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

La recherche sera entreprise en collaboration avec divers membres institutionnels de l'Académie de l'UICN, y compris l'université Dalhousie (Canada), l'université Shanghai Jiao Tong (Chine) et l'université Hasanuddin (Indonésie). Le projet de recherche financé par le CRSH aidera à l'avancement du savoir juridique et politique en matière des aires protégées à l'échelle internationale. Cette recherche vient également appuyer le travail du groupe mixte de travail de la Commission mondiale des aires protégées et de la Commission du droit de l'environnement. À la suite de la phase initiale de planification, le processus de recherche est maintenant enclenché.

c) Enseignement et développement des capacités

À l'occasion du deuxième colloque tenu à Nairobi, au Kenya, le professeur Rob Fowler de l'université de l'Australie du Sud, en collaboration avec d'autres partenaires de l'Académie, a préparé un rapport énonçant les lignes directrices pour l'enseignement universitaire et les initiatives de développement des capacités. Le rapport²⁴ souligne que :

« [TRADUCTION] L'objectif général est d'augmenter l'enseignement et les capacités universitaires en droit de l'environnement partout dans le monde, en prêtant une attention particulière aux pays en développement et aux économies en transition. »

Le rapport énumère également diverses initiatives possibles :

- Le développement d'un répertoire de cours en droit de l'environnement;
- Le développement de cours menant à un diplôme ou un certificat spécialisé;

²³ Voir *supra* note 13.

²⁴ Le rapport du professeur Fowler est disponible au Secrétariat de l'Académie.

- L'élaboration de normes et de critères internationaux pour l'agrément de cours, de mémoires et de thèses;
- Les échanges interuniversitaires entre facultés offrant des cours en droit de l'environnement;
- La planification et le développement de programme d'études;
- La préparation de modules de formation.

Les échanges sur l'enseignement du droit de l'environnement et sur le développement des capacités en la matière se sont poursuivis lors du quatrième colloque, tenu à New York en octobre 2006, et lors de l'atelier de planification de la recherche, organisé à Ottawa en avril 2006²⁵. Le professeur Boer a traité de questions connexes avec des membres actuels et possibles de l'Académie lors des rencontres organisées en Indonésie (décembre 2006) et en Europe (février 2006)²⁶.

Le Secrétariat a également demandé au professeur Bibobra Bello Orubebe, professeur invité de droit et de politique comparés de l'environnement à l'Université d'Ottawa, de préparer pour l'Académie un rapport sur le développement du droit et de la politique de l'environnement en Afrique. Ce rapport des plus utiles a été complété au début de 2006.

Développement d'un programme d'études sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement

En collaboration avec le Programme des Nations Unies sur l'environnement et sous la direction de Carl Bruch de l'Institut du droit de l'environnement, l'Académie de l'UICN a entrepris de préparer une ébauche de plans de cours, de programme d'études et de guide d'enseignement pour une formation sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. Les documents préliminaires ont été transmis pour leur étude au printemps 2007. Il est prévu que cette formation sera offerte sous forme de projet pilote dans des universités partout dans le monde durant l'année universitaire 2007-2008.

d) Autres activités parrainées par l'intermédiaire du Secrétariat

Conformément à ses obligations en vertu du financement reçu d'Environnement Canada et de Santé Canada, le Secrétariat a contribué à des projets divers ayant trait au développement durable et au droit de l'environnement au Canada :

- Conjointement avec l'Institut de l'environnement et l'Université d'Ottawa, le Secrétariat a offert son soutien à l'organisation d'une série de conférences et de débats publics sur des questions environnementales importantes.
- Le Secrétariat a contribué à la seconde conférence biennale du *Journal of Environmental Law and Practice* qui a eu lieu en Saskatchewan en juin 2006. Des spécialistes du droit de l'environnement de partout au Canada y participaient.

²⁵ Les rapports de ces rencontres sont disponibles au Secrétariat de l'Académie.

²⁶ Voir *supra* note 11.

- L'Académie de l'UICN était l'un des commanditaires de la septième conférence annuelle mondiale sur la fiscalité environnementale tenue à Ottawa du 22 au 24 octobre 2006²⁷.
- L'appui financier d'Environnement Canada et de Santé Canada a aidé à l'organisation de l'atelier de recherche de l'Académie qui a eu lieu à Ottawa en avril 2007. Cet atelier regroupait des chercheuses et des chercheurs canadiens et internationaux du droit de l'environnement pour discuter des besoins de recherches et définir les possibilités à explorer dans un programme de recherches en droit de l'environnement.
- Le Secrétariat a aussi offert son soutien à l'approfondissement des lignes directrices en matière du principe de précaution, en coordonnant des consultations avec les membres de la Commission du droit de l'environnement. Le conseil de l'UICN doit étudier et approuver ses lignes directrices en 2007.

8. CONCLUSION

L'Académie de droit de l'environnement de l'UICN est une initiative valable et ambitieuse de l'UICN et de son Programme pour le droit de l'environnement. Dans la phase initiale de mise en œuvre, l'Académie a terminé bien des tâches essentielles à sa fondation. Si beaucoup a été accompli durant la période initiale de l'institution de cette nouvelle organisation internationale axée sur la recherche, il convient de dire que l'Académie en reste aux premiers balbutiements de son développement sur les plans administratif et opérationnel.

Au fur et à mesure de l'élaboration de la structure de gouvernance la plus appropriée et de la mise en œuvre de cette structure en conformité avec les critères organisationnels établis, l'Académie sera plus efficace à entreprendre des initiatives opérationnelles à l'appui du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement.

9. REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCES

Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance pour l'aide et les encouragements reçus de sources diverses à l'appui de la fondation de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN. Nous mentionnons :

- Alejandro Iza, chef, Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement et directeur du Centre du droit de l'environnement de l'UICN, ainsi que son prédécesseur John Scanlon et le personnel de la Commission du droit de l'environnement;
- Sheila Abed de Zavala, présidente de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN;
- John Herity et George Greene, UICN Canada

²⁷ Voir www.environmental-tax-conference.uottawa.ca.

- Environnement Canada et Santé Canada
- Centre de recherches en développement international (CRDI)
- Iwona Rummel-Bulska, Programme des Nations Unies pour l'environnement
- M^{me} Elizabeth Mrema, Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Nik Lopoukhine, Commission mondiale des aires protégées de l'UICN
- Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, en particulier le doyen et professeur Bruce Feldthusen (Common law) et la doyenne et professeure Nathalie Des Rosiers (Droit civil);
- Les professeurs Stewart Elgie, Yves Le Bouthillier et Brad Morse ainsi que les professeures Nathalie Chalifour, Lynda Collins et Heather McLeod Kilmurray;
- L'Université d'Ottawa, en particulier la chancelière Huguette Labelle, les vices-recteurs Howard Alper et Robert Major ainsi que Mona Nemur, Hamid Jorjani et Scott Findlay de l'Institut de l'environnement;
- Madeleine Glazer, Chantale Foré ainsi que les membres du secrétariat et du personnel administratif de common law;
- Le Bureau de valorisation de la recherche et du transfert de technologie et les services financiers de l'Université d'Ottawa;
- Le professeur Charles Okidi, président, deuxième colloque, Nairobi, 2004
- Le professeur Wang Xi, président, premier colloque, Shanghai, 2003
- Le professeur Michael Jeffrey, président, troisième colloque, Sydney, 2005
- Le professeur Lee Paddock, président, quatrième colloque, White Plains, 2006
- Le professeur Kurt Deketelaere, *Institute for Environmental and Energy Law*, Louvain;
- Sulini Sarugaser, Caitlin Glynn-Morris, Sean Bawden, Sheila Ritson-Bennett, assistantes et assistants de recherche;
- Stefan Gruber, Vinoli Thampapillai, chercheurs invités.